

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N° 17 : Convention de partenariat avec le CDG 86 – Conseil en évolution professionnelle

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois de décembre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation : 4 décembre 2023

Etaient présents : 16 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, M. Johnny BROUSSEAU, Mme Sylvie COUSIN, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Jean-Marc BERNARD, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Maryse CHARRIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, M. Jérôme BARON, M. Michel RICORDEL.

Etaient excusés : M. Stéphane BAUDRY, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, M. Hervé LE BRETON, M. Patrice CESBRON, Mme Maryline GELÉE, Mme Claudine GRELLIER, Mme Corine MICOU, Mme Catherine JUNIN, Mme Laurence VIOLLEAU.

- Monsieur Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP - présent

M. le Président rappelle au Conseil d'administration que les CDG79 et CDG86 proposent, aux collectivités et établissements publics locaux (affiliés ou non) de leur département respectif, la mise en place de bilans professionnels visant à accompagner leurs agents dans leur recherche de transition professionnelle.

Ces accompagnements, effectués par un conseiller en évolution professionnelle de chaque CDG spécifiquement formé à cet effet, s'articule autour de la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé à destination de l'agent.

Il a alors été imaginé qu'un CDG puisse faire appel à l'autre CDG pour la réalisation d'un bilan professionnel à destination de ses propres agents, dans la mesure où il paraît compliqué de nommer en son sein une personne suffisamment neutre, indépendante et impartiale pour assurer la réalisation de ce bilan.

Ainsi, les CDG79 et CDG86 se proposent d'exercer, chacun pour ce qui les concerne et pour le compte de l'un et l'autre, cette mission de bilan professionnel pour leurs agents respectifs qui en feraient la demande, en s'appuyant sur l'offre de services déployée dans chaque département.

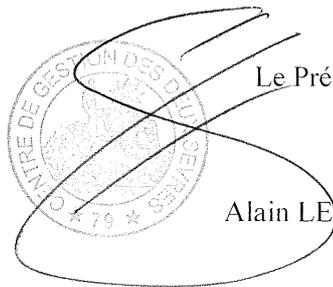
Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Les bilans professionnels assurés par un CDG pour le compte de l'autre, seraient effectuées à titre gratuit.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention dans lequel le CDG79 et le CDG86 se proposent d'exercer, chacun pour ce qui les concerne et pour le compte de l'un et l'autre, la mission de bilan professionnel pour leurs agents respectifs qui en feraient la demande, en s'appuyant sur l'offre de services déployée dans chaque département ;
- AUTORISE le Président à signer cette convention avec le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne.

Ainsi délibéré et signé après lecture,


Le Président,
Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le :

21 DEC. 2023

Accusé réception le :

21 DEC. 2023

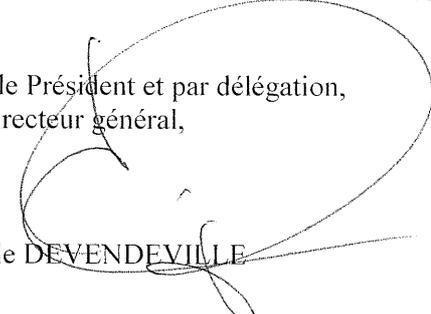
EXÉCUTOIRE

Publiée le : **22 DEC. 2023**

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : **22 DEC. 2023**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,


Cyrille DEVENDEVILLE

